

# RÉSEAU

PROFESSIONNEL DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE  
GUADELOUPE / SAINT-MARTIN



## ANNUAIRE DES CONTRATS DE VILLE DES TERRITOIRES GUADELOUPE ET SAINT-MARTIN

2023



  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**PRÉFECTURE  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET SAINT-MARTIN**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **anct**  
agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

# SOMMAIRE

**03**

MOTS DE PRÉSENTATION

**05**

INTRODUCTION

**07**

L'ÉTAT ET SES SERVICES

**09**

CONTRAT DE VILLE  
CA CAP EXCELLENCE

**12**

CONTRAT DE VILLE  
CA GRAND SUD CARAÏBES

**15**

CONTRAT DE VILLE  
COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER  
DE SAINT-MARTIN

**17**

CONTRAT DE VILLE  
DU MOULE

**19**

CONTRAT DE VILLE DE  
SAINTE-ROSE

**21**

CONTRAT DE VILLE RÉFÉRENTS  
ÉTATS, COLLECTIVITÉS ET  
AUTRES

**24**

GLOSSAIRE

---

## Mots du Sous Préfet



**Cyril ROULE**  
Sous préfet à la Cohésion Sociale

Contrats de ville, rénovation urbaine, revitalisation des centres-villes, cités éducatives, cité de l'emploi, pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte), les crédits du plan de relance et du Comité interministériel des villes, les dispositifs portés par l'État en matière de politique de la ville sont pleinement mobilisés sur les territoires de Guadeloupe et de Saint-Martin grâce à tous les acteurs qui sont présentés dans ce document.

Grâce à eux, et à beaucoup d'autres, la politique de la ville concrétise l'ambition Républicaine d'égalité des chances offerte à nos concitoyens : par la solidarité nationale, en « donnant plus à ceux qui ont moins », l'impératif d'égalité et de fraternité qui nous lie trouvent son expression dans le quotidien des habitants.

Agents de l'État, des collectivités territoriales, salariés ou bénévoles du milieu associatif, chefs d'entreprises et surtout, habitants des quartiers, forment les acteurs indispensables et engagés à la réussite de cette politique que nous savons en nombre sur nos îles. Vous en trouverez les contacts pour partie dans ce document réalisé grâce à l'investissement du CNFPT. Que chacun soit remercié de son action quotidienne et de sa disponibilité au service de la population.

---

# Mots de la Directrice du CNFPT



**Cécile BICAÏS**  
Directrice Régionale CNFPT

"Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale" (CNFPT) et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) représenté en Guadeloupe par le Préfet de Région ont conclu un accord-cadre renouvelant leur partenariat autour des enjeux de professionnalisation des agents des collectivités territoriales et de l'Etat dans les domaines de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance et des discriminations.

Cet accord-cadre prévoit la prise en compte des besoins spécifiques du territoire régional, y compris ceux de la collectivité de Saint-Martin, en matière de formation et d'accompagnement des acteurs dans le cadre du Réseau Professionnel des Acteurs de la Politique de la Ville.

Dans le contexte actuel, travailler en réseau devient une nécessité dans un environnement territorial qui se complexifie de plus en plus. Il s'agit à cet effet de mobiliser l'intelligence collective, de combiner des ressources diversifiées, de coopérer, de partager des pratiques innovantes et de développer des compétences collectives dans le but de renforcer l'efficacité de l'action publique sur nos territoires.

Ce sont bien les objectifs que se donne le Réseau Professionnel des Acteurs de la Politique de la Ville Guadeloupe / Saint-Martin, dont l'animation est confiée par convention avec l'Etat, au CNFPT.

L'Annuaire des Contrats de Ville, construit sous un format numérique et élaboré avec les membres et partenaires du réseau, facilitera ainsi le repérage des acteurs et dispositifs existants dans les différents contrats. Mis à jour régulièrement, il contribuera à ce que les acteurs professionnels se connaissent et créent des relations privilégiées permettant de faire aboutir des projets innovants au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Je remercie vivement les différents partenaires pour leur participation active au Réseau ainsi qu'à l'élaboration de cet annuaire et je vous

---

# Introduction

## Qu'est-ce que la Politique de la Ville ?

Pour pallier les inégalités sociales et urbaines la France a mis en place, et ce depuis les années 80, la politique de la ville dans les quartiers dits prioritaires. La politique de la ville porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Éducation, emploi, logement et cadre de vie..., la politique de la ville est interministérielle et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

### Une politique contractuelle

L'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est formalisée dans un cadre partenarial, le **contrat de ville**. Chaque contrat de ville s'inscrit, pour la période 2014-2022, dans une démarche intégrée qui tient compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et social. Conclu à l'échelle intercommunale ou communale pour six ans, le contrat de ville repose sur trois piliers :

**la cohésion sociale** : le contrat de ville prévoit des mesures de soutien aux associations et aux équipements sociaux, culturels ou sportifs pour favoriser le lien social sur le territoire ;

**le renouvellement urbain et le cadre de vie** : le contrat de ville programme la réhabilitation ou la reconstruction de logements sociaux, le soutien aux copropriétés et l'accession à la propriété, la réalisation d'équipements collectifs et le développement de l'attractivité des quartiers ;

**le développement économique et l'emploi** : le contrat de ville mobilise les dispositifs du service public de l'emploi pour faciliter l'insertion professionnelle des habitants des quartiers.

### Une politique territorialisée

La politique de la ville est caractérisée par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux et elle concentre les moyens vers les territoires les plus en difficulté. **La loi du 21 février 2014 relative à la Ville et à la Cohésion urbaine**, redéfinit la géographie prioritaire et met en place les contrats de ville.

En 2018, un nouveau plan de « **mobilisation nationale pour les habitants des quartiers** » a été lancé, se traduisant par la prorogation des contrats de ville jusqu'en 2022 sous la forme de « protocole d'engagement réciproque et renforcé ». Cette nouvelle politique de la ville repose sur :

- Une géographie prioritaire resserrée
- Une gouvernance à l'échelle intercommunale (une exception toutefois pour les territoires d'outre-mer qui peuvent avoir des contrats de ville à l'échelle communale)
- Des contrats de ville uniques rassemblant les deux volets, urbain et social
- Des actions prioritaires : activité économique, emploi, cohésion sociale et amélioration du cadre de vie.
- Un renforcement de la participation des habitants, avec la mise en place de conseils citoyens.

Quartiers de veille active (QVA). Les quartiers dits de « veille active » sont des territoires qui ne sont pas retenus dans la géographie prioritaire définie par voie réglementaire, mais sur lesquels les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière (art. 13 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Le choix du placement d'un quartier en veille active est laissé à l'appréciation de la collectivité concernée et du Préfet.

Par ailleurs, de nombreux dispositifs sont rattachés à la politique de la ville : Atelier Santé Ville (ASV), Adulte Relais, Cité Educative, Programme de Réussite Educative (PRE), PaQte, etc...

### **Un annuaire pourquoi ?**

Cet annuaire est le fruit de la collaboration entre membres et partenaires du réseau de professionnels de la politique de la ville des territoires de la Guadeloupe et de Saint-Martin. Il s'agit d'un outil qui répond à une demande forte, de la part des professionnels de la politique de la ville et des autres acteurs institutionnels et associatifs de mieux connaître les différents contrats de ville et d'identifier les référents.

Un annuaire n'a de sens que s'il est en prise avec la réalité mouvante du territoire qu'il couvre. Aussi, la présente version est vouée à évoluer, à être alimentée régulièrement, mise à jour, en fonction des informations transmises par les acteurs concernés. Chacun doit jouer le jeu de la transmission de l'information pour permettre à cet outil de s'améliorer d'année en année.

# L'ÉTAT ET SES SERVICES

La politique de la ville fait appel au préfet et au sous-préfet chargé de la cohésion sociale et s'appuie sur l'implication directe de ces derniers.

En effet, politique interministérielle, transversale, multi partenariale, la politique de la ville mobilise les agents de l'état sur les territoires Guadeloupe et Saint-Martin.

Parmi ces agents, on compte notamment les délégués du préfet qui sont directement dans les quartiers au contact des acteurs et des habitants pour assurer une relation de qualité avec les différents services publics.

## **Les missions de l'État**

La mission première de l'État dans les territoires en politique de la ville est de coordonner l'action publique, de faire en sorte que l'ensemble des services de l'État, l'ensemble des services publics (les collectivités locales, les organismes de sécurités sociales, la CAF, le Pôle Emploi, les missions locales, les chambres consulaires, les organismes HLM, etc....) soient mobilisés et coordonnés en faveur des quartiers prioritaires. Cette mobilisation et coordination est formalisée au travers des Contrats de Ville.

La mission de l'État est également de gérer des moyens spécifiques d'actions avec des projets financés par :

- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).  
Acteur central de la politique de la ville, l'ANRU pilote notamment le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain.
- Les crédits politique de la ville, crédits spécifiques orientés vers les quartiers prioritaires. Il s'agit du Budget Opérationnel de Programme N°147 (BOP 147), budget de l'État au niveau national réservé pour la politique de la ville.
- Les dotations politique de la ville

Créée par l'article 172 de la loi de finances pour 2009, la dotation politique de la ville (DPV) bénéficie chaque année aux communes particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains, il s'agit d'un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La troisième mission de l'État dans les territoires en politique de la ville, c'est la proximité et l'appui aux habitants et aux acteurs des quartiers prioritaires.

Les délégués du préfet sont donc directement dans les quartiers et ont pour mission d'accompagner les projets dans une dynamique de co construction avec l'ensemble des acteurs dont les habitants au travers notamment des Conseils Citoyens.

## Préfecture

---

### Référents

#### Sous-préfet chargé de la cohésion sociale

**Cyril ROULE**

Courriel : [cyril.roule@guadeloupe.gouv.fr](mailto:cyril.roule@guadeloupe.gouv.fr)

#### Déléguées du préfet à la Politique de la Ville

Guadeloupe Grande-Terre

**Axelle BAPTISTIDE-SINIVASSIN**

Tél : 05 90 82 68 57 / 06 90 67 90 93

Courriel : [axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr](mailto:axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr)

Guadeloupe Basse-Terre

**Ingrid PLACIDE**

Tél : 05 90 99 38 55 / 06 90 26 89 36

Courriel : [ingrid.placide@guadeloupe.gouv.fr](mailto:ingrid.placide@guadeloupe.gouv.fr)

Saint-Martin

**Véronique COURSIL**

Tél : 05 90 52 30 89 / 06 90 67 45 09

Courriel : [veronique.coursil@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:veronique.coursil@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)

#### Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes (DREFE)

**Lucette FAILLOT**

Tél : 05 90 99 26 11 / 06 90 73 52 77

Courriel : [lucette.faillot@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:lucette.faillot@guadeloupe.pref.gouv.fr)

## DEAL / Mission RU

---

### Référents

**Eric PARIZE**

Tél : 05 90 99 43 43

Courriel : [eric.parize@developpement-durable.gouv.fr](mailto:eric.parize@developpement-durable.gouv.fr)

**Fabrice GUINGAN**

Tél : 05 90 99 43 43

Courriel : [fabrice.guingand@developpement-durable.gouv.fr](mailto:fabrice.guingand@developpement-durable.gouv.fr)

---

## DEETS (direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)

---

### Référents

**Laurence DIB**

Chargée de mission Politique de la ville

Tél : 05 90 80 50 96 / 06 90 26 06 37

Courriel : [laurence.dib@deets.gouv.fr](mailto:laurence.dib@deets.gouv.fr)

**Murielle RENE-GABRIEL**

Chargée de mission Politique de la ville

Dispositif Adulte Relais

Tél : 05 90 80 50 94 / 06 90 72 61 09

Courriel : [murielle.rene-gabriel@deets.gouv.fr](mailto:murielle.rene-gabriel@deets.gouv.fr)

**Karine FARENC**

Gestionnaire des opérations politique de la ville

Tél : 05 90 80 50 81

Courriel : [karine.farenc@deets.gouv.fr](mailto:karine.farenc@deets.gouv.fr)

**Nestor LUCE**

Responsable du service IAE

Tél : 05 90 93 15 82 / 06 90 27 15 60

**Courriel : [nestor.luce@deets.gouv.fr](mailto:nestor.luce@deets.gouv.fr)**

# CONTRAT DE VILLE

## Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence

### Présentation du territoire

---

La communauté d'Agglomération Cap Excellence se caractérise par une forte concentration liée à son nombre d'habitants (105 575 en 2011 – 26% de la population totale du département) ; de logements (53 474 en 2011 – 20,7% des logements du département) ; d'établissements (14 255 en 2012 – 21,7 % des établissements du département) et d'emplois (62 153 en 2011 – 48% des emplois salarié et non salarié).

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville retenus correspondent ainsi peu ou prou aux périmètres des anciennes Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Du point de vue de leur forme urbaine, ils se distinguent en deux groupes : ceux qui relèvent de quartiers d'habitat structuré (construits à partir d'opérations d'aménagement réglementaires), mais souvent anciens et dégradés (Lauricisque, Grand-Camp, Raizet, Mortenol...) ; ceux qui résultent des dynamiques d'un habitat spontané, adapté aux conditions et modes de vie relativement fragiles de leurs habitants (Chauvel, Lafond, vieux-bourg, cours Charneau et Ferrand), mais pour lesquels l'aménagement d'ensemble, les réseaux et certaines habitations résultent de pratiques de fortune.

### Contrat de Ville intercommunal

---

#### Référents

##### **Andrée COZEMA-LOUBER**

Directrice Générale du Pôle Renouvellement  
Urbain et de l'Habitat  
Tél : 05 90 21 79 34

Courriel : [andree.cozema@capexcellence.net](mailto:andree.cozema@capexcellence.net)

##### **Michel RENE**

Directeur Politique de la Ville  
Chef de projet Contrat de Ville  
Tél : 05 90 21 79 31 / 06 90 38 38 02

Courriel : [michel.rene@capexcellence.net](mailto:michel.rene@capexcellence.net)

##### **Béatrice GENEVIEVE**

Cheffe du Service Politique de la Ville et projets  
de quartier  
Tél : 05 90 21 79 34 / 06 90 54 23 34

Courriel :  
[beatrice.genevieve@capexcellence.net](mailto:beatrice.genevieve@capexcellence.net)

##### **Rwanda NAZAIRE**

Cheffe de projet Territorial  
Tél : 05 90 21 79 33

Courriel : [rwanda.nazaire@capexcellence.net](mailto:rwanda.nazaire@capexcellence.net)

## Villes

Abymes - Baie-Mahault – Pointe-à-Pitre

## Référents villes

### Abymes

#### Jean-Eudes BAUDRIER

Directeur coordination de l'action citoyenne

Chef de projet contrat de ville

Tél : 05 90 48 27 23 / 06 90 67 22 39

Courriel : [j.baudrier@orange.fr](mailto:j.baudrier@orange.fr)

### Baie-Mahault

#### Valérie DACALOR

Direction de la Proximité et de la Cohésion Sociale

Tél : 05 90 32 30 54 / 06 90 33 5618

Courriel : [valerie.dacalor@baiemahault.fr](mailto:valerie.dacalor@baiemahault.fr)

### Pointe à Pitre

#### Nadia DAVILA

Directrice du service vie associative & politique de la ville

Cheffe de projet contrat de ville

Tél : 05 90 48 17 61 / 06 90 33 56 82

Courriel : [nadia.davila@ville-pointeapitre.fr](mailto:nadia.davila@ville-pointeapitre.fr)

## Quartiers de veille active

### Abymes

Boirispeaux ; Nérée – Bazin ; Abymes Bourg ; Dugazon-Petit Pérou ; Quartier Caduc

### Baie-Mahault

Moudong ; Le Bourg de Baie-Mahault ; Fond Richer ; Bragelogne ; Calvaire

### Pointe-à-Pitre

Centre-ville



## 7 Quartiers prioritaires

### Abymes :

**Boissard – Morne Flory ; Cour Charneau – Raizet ; Raizet.**

### Abymes / Pointe-à- Pitre :

**Vieux-Bourg – Les Lauriers ; Grand-Camp.**

### Pointe-à-Pitre

**Mortenol ; Chemin-neuf – Carénage – Darboussier.**

## Dispositifs et labels

### Atelier Santé Ville (ASV)

**Coordonnatrice (CLS / CLSM)**

**Nadia LONGFORT**

Tél : 05 90 47 72 58

Courriel : [nadia.longfort@capexcellence.net](mailto:nadia.longfort@capexcellence.net)

### Cité Educative Sortie Sud Est (Abymes-Pointe-à-Pitre)

**Cheffe de projet**

**Magalie HEBREU**

Tél : 06 79 27 34 26

Courriel : [magalie.hebreu@ac-guadeloupe.fr](mailto:magalie.hebreu@ac-guadeloupe.fr)

**Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)**

**Coordonnateur**

**En cours de recrutement**

**Référente du suivi de parcours individualisé**

**Chargée de mission d'accompagnement des jeunes exposés à la délinquance**

**Nelly CAVARE**

Tél : 05 90 47 72 59 / 06 90 61 56 91

Courriel : [nelly.cavare@capexcellence.net](mailto:nelly.cavare@capexcellence.net)

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

**Abymes**

**Coordonnateur**

**Christian PHILOMIN**

Tél : 05 90 89 78 99 / 06 90 26 63 38

Courriel : [nphilomin@ville-des-abymes.fr](mailto:nphilomin@ville-des-abymes.fr)

**Baie-Mahault**

**Coordonnateur GLP**

**Léonce LEYDE**

Tél : 06 90 84 02 75 / 06 90 31 61 66

Courriel : [leonce.leyde@baiemahault.fr](mailto:leonce.leyde@baiemahault.fr)

**Pointe à Pitre**

**Coordonnatrice**

**Marie-Edouard KANCEL**

**Tél : 06 90 76 13 72**

Courriel : [clspd@ville-pointeapitre.fr](mailto:clspd@ville-pointeapitre.fr)

**Océane BOUNET**

Tél : 05 90 21 79 32 / 06 90 29 25 63

**Courriel :**

[oceane.bounet@capexcellence.net](mailto:oceane.bounet@capexcellence.net)

**Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP)**

**Service en cours de construction**

**Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)**

**Pilotage**

**Andrée COZEMA-LOUBER**

Tél : 05 90 21 79 34

Courriel : [andree.cozema@capexcellence.net](mailto:andree.cozema@capexcellence.net)

**Direction des opérations urbaines**

**Fabrice ALAMKAN**

Tél : 06 90 30 75 17

Courriel : [fabrice.alamkan@capexcellence.net](mailto:fabrice.alamkan@capexcellence.net)

**Direction de l'habitat**

**Océane BOUNET**

Tél : 05 90 21 79 32 / 06 90 29 25 63

Courriel : [oceane.bounet@capexcellence.net](mailto:oceane.bounet@capexcellence.net)

**Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**

**Référent**

**Patrick ZORA**

Tél : 05 90 47 72 55 / 06 90 26 45 05

Courriel : [patrick.zora@capexcellence.net](mailto:patrick.zora@capexcellence.net)

**Programme de Réussite Educative (PRE)**

**Abymes**

**Coordonnatrice**

**Valérie CARIEN**

Tél : 06 90 35 76 84

Courriel : [predesabymes@gmail.com](mailto:predesabymes@gmail.com)

**Pointe-à-Pitre**

**Coordonnatrice**

**Bella RENE**

Tél : 06 90 62 78 44

Courriel : [renebella@live.fr](mailto:renebella@live.fr)

# CONTRAT DE VILLE

## Intercommunal de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe

### Présentation du territoire

---

**Un contrat de ville unique** signé le 9 juillet 2015 entre la CAGSC, l'Etat, les 5 communes, les collectivités territoriales et d'autres partenaires administratifs, et prorogé jusqu'en 2023.

Périmètre d'intervention actualisé et chiffres clé

Une nouvelle géographie resserrée de **28 584**

**habitants** : soit 34,78 % de la population totale du Sud Basse-Terre (82 174 en 2013), répartis sur 5 communes :

- 3 ayant des quartiers prioritaires (QPV).
- 3 ayant des quartiers en veille active (QVA).
- 4 Programmes de Réussite Educative (PRE) : BT, Baillif, Capesterre et St-Claude.
- 2 Cordées de la réussite : B/T.
- 1 Réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +) : Collège Jean-Jaurès – Baillif.
- 1 Réseau d'éducation prioritaire (REP) : Collège Germain-St-Ruf – de CBE.
- 1 ZFU – territoires entrepreneurs : B/Terre - centre ville et Rivière des Pères.
- 1 Cité éducative
- 1 PaQte : Baillif, BT et CBE

- 56,92 % de la pop. de Baillif (5 479 hbts) en QPV

- 17,49 % de la pop. de B-Terre (11 150 hbts) en QPV

- 44,34 % de la pop. de CBE (19 201 hbts) en QPV

### Contrat de Ville intercommunal

---

#### Référents

##### **Roberta POMER**

Responsable du Service Politique de la Ville  
Cheffe de projet Contrat de Ville  
Tél : 05 90 99 63 20/ 06 90 54 08 32  
Courriel : [rpomer.casbt@gmail.com](mailto:rpomer.casbt@gmail.com)

##### **Marie-line GEORGES**

Directrice de la Citoyenneté et de la Cohésion Sociale  
Tél : 05 90 41 35 58  
[Courriel : M.georges@casbt.gp](mailto:M.georges@casbt.gp)

##### **Maëlen EDMOND MARIETTE**

Directrice Aménagement Habitat  
Tél : 05 90 41 57 33 / 06 90 41 26 51  
[Courriel : M.EDMOND-MARIETTE@casbt.gp](mailto:M.EDMOND-MARIETTE@casbt.gp)

## Villes

Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau,  
Gourbeyre, Saint-Claude

## Référents villes

---

### Baillif

#### Patricia BABEL

Cheffe de projet Contrat de Ville

Tél : 05 90 99 11 81

[Courriel : p.babel@ville-baillif.fr](mailto:p.babel@ville-baillif.fr)

---

### Basse-Terre

#### Myrna NICOLAS

DGA et Directrice de la Solidarité, Animation du  
Territoire Service à la Population

Tél : 05 90 20 56 35 / 06 90 39 01 95

Courriel : [m.nicolas@ville-baseterre.fr](mailto:m.nicolas@ville-baseterre.fr)

### Nicole AMIREILLE

Cheffe du Service Développement Social,  
Politique de la Ville

Tél : 05 90 81 05 10 / 06 90 37 91 19

**Courriel : [n.amireille@ville-baseterre.fr](mailto:n.amireille@ville-baseterre.fr)**

---

### Capesterre Belle Eau

#### Edouard CHALUS

Directeur de l'animation économique et des  
solidarités

Chef de projet Contrat de Ville

Tél : 05 90 86 58 62 / 06 41 23 19 84

[Courriel : edouard.chalus@capesterrebelleeau.fr](mailto:edouard.chalus@capesterrebelleeau.fr)

---

### Gourbeyre

#### Gérard ABON

Chef de projet Contrat de Ville

Tél : 05 90 41 74 99/ 06 90 40 26 36

**Courriel : [gerard.abon@ville-gourbeyre.fr](mailto:gerard.abon@ville-gourbeyre.fr)**

---

### Saint-Claude

#### Rodrigue NANGIS

Chef de projet Contrat de Ville

Tél : 05 90 80 00 16 / 06 90 75 81 12

**Courriel : [rodrigue.nangis@ville-saintclaud.fr](mailto:rodrigue.nangis@ville-saintclaud.fr)**

## 3 Quartiers prioritaires

### Baillif :

**Bourg ; Saint-Robert, Cadet, Bois Rimbault,  
Jean Jaurès**

### Basse-Terre :

**Bologne ; Rivière des Pères ; Calebassier ;  
Pintade ; Chevalier Saint Georges, Mallian.**

### Capesterre-Belle-Eau

**Le Bourg ;**

**Sarlassone Petit Pérou – Ilet ;**

**Bananier ; Haute Plaine.**

## Quartiers de veille active

### Basse-Terre

Carmel

### Gourbeyre

Rivière-Sens, Blanchet, Palmiste, Champfleury,  
Cité des Mombins, Cité le Gallion, Gros Morne  
Dolé, Bisday, Valkanaers.

### Saint-Claude

Quartier de la Diotte, Dugommier, Gallard,  
Belfond, Morin, Morne à Vaches, Vallée du  
Constantin, Matouba, Caféière.



## ➤ Dispositifs et label

### **Cité Educative Baillif, Basse-Terre, Capesterre Belle-Eau**

#### **Principal chef de file**

**José ANDRE**

Courriel : [principal.9710041t@ac-guadeloupe.fr](mailto:principal.9710041t@ac-guadeloupe.fr)

#### **Chef de projet opérationnel**

**Pascal MILNE**

Tél : 06 90 90 09 25

Courriel : [pascal.milne@ac-guadeloupe.fr](mailto:pascal.milne@ac-guadeloupe.fr)

#### **Baillif**

**Odile FAUCONNIER**

Tél : 05 90 99 68 01

Courriel : [o.fauconnier@ville-baillif.fr](mailto:o.fauconnier@ville-baillif.fr)

#### **Basse-Terre**

**Myrna NICOLAS**

Tél : 05 90 20 56 35 / 06 90 39 01 95

Courriel : [m.nicolas@ville-baseterre.fr](mailto:m.nicolas@ville-baseterre.fr)

#### **Capesterre Belle-Eau**

**Sidgy RAMASSAMY**

Tél : 05 90 41 31 86 / 06 90 17 45 22

Courriel : [sidgy.ramassamy@capesterrebelleeau.fr](mailto:sidgy.ramassamy@capesterrebelleeau.fr)

#### **Capesterre Belle-Eau**

**Coordonnatrice**

**Sidgy RAMASSAMY**

Tél : 05 90 41 31 86 / 06 90 17 45 22

Courriel : [sidgy.ramassamy@capesterrebelleeau.fr](mailto:sidgy.ramassamy@capesterrebelleeau.fr)

#### **Saint-Claude**

**Coordonnatrice**

**Nathalie SOSSE**

Tél : 05 90 80 00 16

### **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

#### **Baillif**

**Coordonnateur**

**Patricia BABEL**

Tél : 05 90 99 11 81

**Courriel : [p.babel@ville-baillif.fr](mailto:p.babel@ville-baillif.fr)**

#### **Basse-Terre**

**Coordonnateur**

**Xavier MOLINIE**

Tél : 05 90 80 56 24

Courriel : [x.molinie@ville-baseterre.fr](mailto:x.molinie@ville-baseterre.fr)

#### **Capesterre Belle-Eau**

**Coordonnatrice**

**Sidgy RAMASSAMY**

Tél : 05 90 41 31 86 / 06 90 17 45 22

Courriel : [sidgy.ramassamy@capesterrebelleeau.fr](mailto:sidgy.ramassamy@capesterrebelleeau.fr)

#### **Gourbeyre**

**En cours de recrutement**

#### **Saint-Claude**

**Coordonnatrice**

**Anne-Claude ALEXANDRINE**

Tél : 05 90 80 00 16 / 06 90 75 81 12

Courriel : [ac.alexandrine@ville-saintclaudefr](mailto:ac.alexandrine@ville-saintclaudefr)

### **Programme de Réussite Éducative (PRE)**

#### **Baillif**

**Référente de parcours**

**Catherine GOIGNAN**

Tél : 05 90 99 11 70

Courriel : [c.goignan@ville-baillif.fr](mailto:c.goignan@ville-baillif.fr)

#### **Basse-Terre**

**Coordonnatrice**

**Chrystèle CHATHUANT**

Tél : 05 90 32 36 74

Courriel : [c.chathuant@ville-baseterre.fr](mailto:c.chathuant@ville-baseterre.fr)

# CONTRAT DE VILLE

## Collectivité d'Outre - Mer de Saint-Martin

### Présentation du territoire

---

Île séparée en deux parties : partie française et partie hollandaise – Saint Maarten (Royaume des Pays bas), Saint-Martin est d'une superficie de 90km<sup>2</sup> dont 53km<sup>2</sup> pour la partie française.

Avec le statut de Collectivité d'outre-mer – COM régie par l'article 74 de la constitution (loi organique du 21 février 2007), Saint Martin dispose de compétences propres définies dans l'art LO 6314-3 du CGCT.

35 334 habitants (environ 40 574 en partie néerlandaise). Une densité de population très importante 664 hab/m<sup>2</sup> (240hab/m<sup>2</sup> en Guadeloupe).

Une population jeune : les moins de 14 ans représentent 26,4% de la population totale et les plus de 65 ans 6,9%.

Une immigration importante : les Non natif représentent 30,1% de la population totale et les étrangers non recensés environ 20%.

Le Taux de natalité est de 19,4 et taux de mortalité de 4. Les familles monoparentales représentent 40,7% des familles (24,4% en Guadeloupe)

Le niveau de chômage est élevé : 35,2%, le taux d'activité élevée 75,2% des actifs.

1 933 BRSA (soit 10,1% de la population des 25 -64 ans) et 7 499 foyers perçoivent au moins une prestation de la CAF

L'économie tertiaire est principalement orientée vers le tourisme avec les secteurs d'activités principaux suivants : commerce, services administratifs et hébergement et restauration et le

BTP représente 12,3% de l'emploi (en augmentation depuis Irma). PIB/hab : 16 572€.

46,1% de la population non scolarisée âgée de plus de 15ans ne détient aucun diplôme ou le DNB. 15,3% de la population de plus de 15ans à un diplôme d'enseignement supérieur. 80% des élèves sont scolarisés en éducation prioritaire.

La signature du contrat cadre le 28 juillet 2015 a marqué une étape majeure du processus d'élaboration du contrat de ville de Saint-Martin. Cet acte a confirmé la volonté des deux principaux partenaires, l'État et la collectivité de Saint-Martin, de concourir à la poursuite des ambitions de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants fixées par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Les quartiers de Sandy-Ground et de Quartier d'Orléans ont été désignés quartiers prioritaires de la politique de la ville par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie. Ils ont fait l'objet d'un diagnostic circonstancié dans la phase d'élaboration du contrat-cadre et ont également servi de prisme de lecture de la dynamique urbaine et sociale du territoire saint-martinois.

## Contrat de Ville intercommunal

### Référents

#### **Salammbô GUIBERT-SOUTADE**

Directrice du développement local  
Délégation au développement humain  
Tél : 05 90 29 59 30 / 06 90 66 06 29

Courriel : [Salammbô.guibert-soutade@com-saint-martin.fr](mailto:Salammbô.guibert-soutade@com-saint-martin.fr)

#### **Hatharith KHIEU**

Chef de projet Politique de la Ville  
Tél : 06 90 88 46 36

Courriel : [khieu.hatharith@com-saint-martin.fr](mailto:khieu.hatharith@com-saint-martin.fr)

## 2 Quartiers prioritaires

### **Sandy Ground**

### **Quartier D'Orléans - Gloire - Griselle**

### Quartiers de veille active

#### **Saint-James**

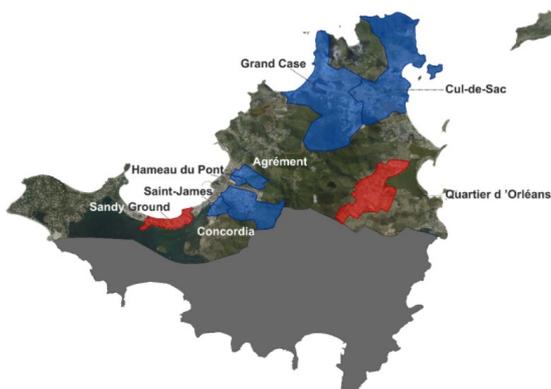
#### **Agrément**

#### **Hameau du pont**

#### **Grand Case**

#### **Concordia**

#### **Cul de Sac**



## Dispositifs et labels

### **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

#### **Chef de projet CLSPD**

#### **Henoc PATRICK**

Tél : 05 90 29 54 91

Courriel : [henoc.patrick@com-saint-martin.fr](mailto:henoc.patrick@com-saint-martin.fr)

### **Programme de Réussite Educative (PRE)**

#### **Coordonnatrice**

#### **Lucile MAAROUFI**

Tél : 05 90 47 87 29 / 06 90 56 98 25

Courriel : [lucile.maaroufi@ac-guadeloupe.fr](mailto:lucile.maaroufi@ac-guadeloupe.fr)

### **Cité Educative Saint-Martin**

#### **Référent**

#### **En cours de nomination**

# CONTRAT DE VILLE

## Communal de la Ville du Moule

### Présentation du territoire

---

Vaste territoire d'une superficie de 83.25 km<sup>2</sup>, la commune du Moule se situe à l'Est de la Grande-Terre. Avec ses 22 381 habitants, elle se positionne en 6ème place des communes les plus peuplées de Guadeloupe. Au-delà de l'agglomération pointoise – pôle économique de la Guadeloupe – et de l'agglomération de Basse-Terre – capitale administrative – « le Moule est devenu un véritable pôle de rééquilibrage de l'Est Grande-Terre. Déjà fort actif, le Moule a vocation à rayonner sur Petit-Canal, Port-Louis, Anse-Bertrand, Morne-A- L'eau et le Nord de Saint-François. Ses vocations concernent le renforcement de l'agro-transformation, l'expérimentation au service de la filière énergies nouvelles, ainsi qu'un pôle touristique spécialisé, axé sur la santé ».

Deux quartiers ont été identifiés comme prioritaires au Moule, au sens de la nouvelle géographie prioritaire : le Bourg et Champ-Grillé. Ces quartiers forment le centre-ville du Moule, et englobent son hyper-centre. Situés en bordure littorale, ils sont délimités à l'Est par la rivière Audoin et à l'Ouest par la zone économique de Damencourt. Le centre-ville est divisé en deux parties avec au Nord les tissus anciens et au Sud les tissus récents issus de la reconstruction (à dominante de logements sociaux).

La population des quartiers prioritaires est estimée, selon les données INSEE de 2010, à 4432 habitants, soit presque 20% de la population de la commune du Moule. Comme l'ensemble de la commune, les quartiers prioritaires comptent davantage de femmes que d'hommes dans leur population, avec 2462

femmes pour 1970 hommes (soit respectivement 55,6% et 44,4% de la population).

En 2010, on dénombre 1 915 ménages dans les quartiers prioritaires (1187 dans le Bourg et 728 dans Champ-Grillé 2). La famille monoparentale est le modèle le plus présent dans les quartiers prioritaires (respectivement 59 et 53,9 % pour les quartiers de Champ-Grillé 2 et du Bourg).

La population est globalement moins active que la population au niveau communal, est dénombré un grand nombre de chômeurs. Avec des taux respectifs de 36,9% et 41,1%, les quartiers du Bourg et de Champ-Grillé 2 sont les quartiers les plus impactés de la commune (moyenne communale de 30,9%).

De nombreux habitants de ces quartiers sont propriétaires de leur logement, notamment dans le quartier du Bourg. La location dans le parc privé joue également un rôle important dans l'accès au logement. De même, le parc locatif social est conséquent sur ces quartiers avec plus de 310 logements en location HLM.

Le quartier du Bourg est le quartier du Moule le plus touché par la déscolarisation de la tranche d'âge de 15 à 17 ans. Les quartiers de Champ-Grillé 2 et du Bourg ont un taux de non-diplômés sensiblement supérieur à la moyenne communale

## Contrat de Ville intercommunal

### Référents

**Nadia SHITALOU**

Tél : 05 90 23 92 60 / 0690 71 76 83

Courriel : [nadiashitalou@mairie-lemoule.fr](mailto:nadiashitalou@mairie-lemoule.fr)

## 2 Quartiers prioritaires

**Le Bourg**

**Champ grillé 2**



## Dispositifs et labels

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

**Coordonnateur**

**Felix FRANCFORT**

Tél : 05 90 01 02 81

Courriel : [felix.francfort@mairie-lemoule.fr](mailto:felix.francfort@mairie-lemoule.fr)

**Programme de Réussite Educative (PRE)**

**Coordonnatrice**

**Nadia SHITALOU**

Tél : 05 90 23 92 60 / 06 90 71 76 93

Courriel : [nadia.shitalou@mairie-lemoule.fr](mailto:nadia.shitalou@mairie-lemoule.fr)

**Collaboratrice : Martina BALIN-BAHIJA**

Tél : 05 90 23 09 00

**Courriel :**

[martina.balin-bahija@mairie-lemoule.fr](mailto:martina.balin-bahija@mairie-lemoule.fr)

**Cité Éducative du Moule**

**Chef de projet**

**Catherine ACINA**

Tél : 0590 23 09 70/ 06 90 69 58 87

Courriel : [catherine.acina@ac-guadeloupe.fr](mailto:catherine.acina@ac-guadeloupe.fr)

# CONTRAT DE VILLE

## Communal de la Ville de Sainte-Rose

### Présentation du territoire

Pôle d'interface entre la centralité Pointoise et les Communes rurales de la Côte Sous le Vent, Sainte-Rose se structure autour de polarités affirmées et une urbanisation linéaire prononcée. Le territoire est structuré par la RN2 supportant des trafics importants et dispose d'une façade littorale de 17km pour une superficie de 12 358 hectares dont la majorité est occupée par un patrimoine naturel remarquable et protégé. Sainte-Rose est une commune agricole de première importance, principalement par ses multiples plantations de canne à sucre. C'est aussi un port de pêche assez important et typique. Point de départ des excursions vers les îlets et la mangrove avoisinante

Avec 20 721 habitants en 2013 (La commune comptait 17574 habitants en 1999) la dynamique démographique de Sainte Rose demeure positive. → 24.6% des familles sont des familles monoparentales → 7892 résidences principales dont 25.5% sont occupées par des locataires. 6% des résidences principales sont des logements locatifs. 1586 logements sont vacants soit 16.2% du parc total. ). Ils sont situés pour une grande part dans le périmètre du quartier prioritaire. 200 logements sont présumés indignes, pour la plupart dans le périmètre du quartier prioritaire. → 53,2 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2011 est de niveau inférieur au CAP/BEP. 209 % ont un CAP/BEP et 26,4 % sont de niveau supérieur ou égal au baccalauréat → L'évolution de la population est essentiellement liée au solde migratoire. →

61.6% de la population travaille dans une commune autre que la commune de résidence → Parmi les 15/64 ans, 65,56 % sont actifs avec un emploi.

Au recensement de 2011, 34,4 % des 15-64 ans étaient au chômage → Il y a 3285 emplois à Sainte Rose. → En 2011, le revenu fiscal médian déclaré est de 14 853 €. L'impôt moyen sur le revenu est de 407 € et 27 % des foyers fiscaux sont imposables.

Depuis le 1er janvier 2015 Sainte rose a intégré la nouvelle géographie prioritaire avec la Boucan et le bourg.

Des quartiers caractérisés par la concentration de difficultés sociales et économiques. Les équipements publics accueillis dans ces quartiers prioritaires de la ville soit par transfert, extension ou création servent de support à l'animation de ces quartiers excentrés ainsi qu'à leur mixité fonctionnelle et même que leur localisation participerait à en renforcer l'attractivité, citons :

**BOUCAN** : Annexe Police, Eglise, Pharmacie, centre commercial la Source, Cyril, ZAC, Collège, sites d'intérêt touristiques, SID, Centre d'affaires Bonne Mère, écoles primaires

**BOURG** : Patrimoine bâti, façade maritime, évènementiel, marchés publics, centre de services administratifs et de santé, réseau de banques, Culturel, écoles primaires, collège 2, base nautique, port à vocation. Centre de stockage des déchets Ultimes & assimilés (CSDU), Lycée, Centre de tri, EPADH, Extension Bourg secteur Ouest

## Contrat de Ville intercommunal

### Référents

#### **Cathia LAFAGES**

Chef de projet contrat de ville  
Tél : 05 90 83 83 75 / 06 90 55 88 20  
Courriel : [clafages@villesaintrose.fr](mailto:clafages@villesaintrose.fr)

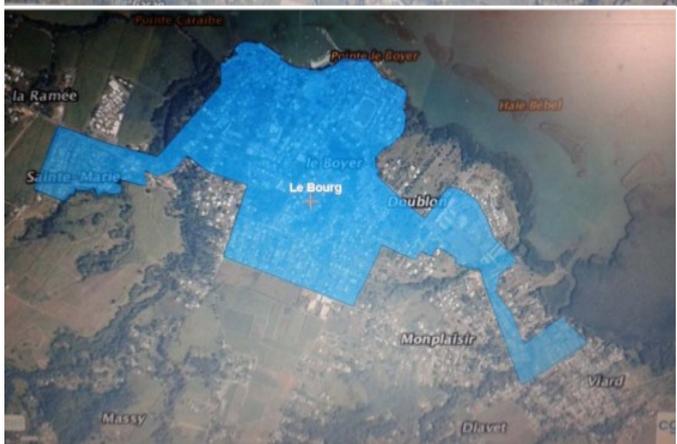
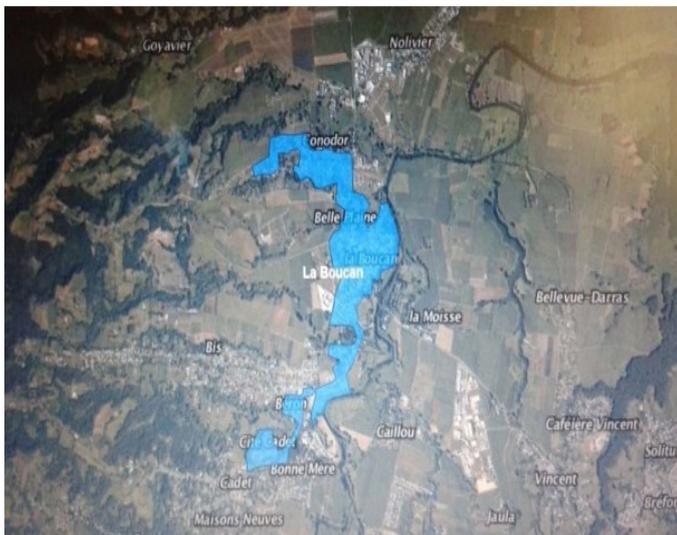
#### **Maryla ZABABEL**

Adjointe au chef de projet contrat de ville  
Tél : 05 90 28 08 16  
Courriel : [mzababel@villesaintrose.fr](mailto:mzababel@villesaintrose.fr)

## ➤ 2 Quartiers prioritaires

### La Boucan

### Le Bourg



## ➤ Dispositifs et labels

### Cité éducative

#### **Principal chef de file**

#### **Pascale CHANLOT**

Courriel : [principal.9711181g@ac-guadeloupe.fr](mailto:principal.9711181g@ac-guadeloupe.fr)

#### **Chef de projet opérationnel**

#### **en cours de recrutement**

### Programme de Réussite Educative (PRE)

#### **Coordonnatrice**

#### **Lydia ONDO**

Tél : 05 90 83 00 31 – 0690 90 22 08

Courriel : [londo@villesaintrose.fr](mailto:londo@villesaintrose.fr)

### Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

#### **Coordonnatrice**

#### **Josia CROZILHAC**

Tél : 05 90 83 00 31 – 0690 99 01 16

Courriel : [jcrozilhac@villesaintrose.fr](mailto:jcrozilhac@villesaintrose.fr)

# RÉFÉRENTS CONTRAT DE VILLE

## États, collectivités et autres

### Agence Régionale de Santé Guadeloupe Saint-Martin, Saint-Barthélemy

---

#### Référents

##### Lionel BOULON

Chef de service prévention

Tél : 05 90 99 99 65 / 06 90 52 06 58

Courriel : [lionel.boulon@ars.sante.fr](mailto:lionel.boulon@ars.sante.fr)

##### Saint - Martin

##### Paul GUIBERT

Directeur de la Délégation Territoriale

Courriel : [paul.guibert@ars.sante.fr](mailto:paul.guibert@ars.sante.fr)

#### CAF

---

#### Référents

##### Sandra ROCH

Responsable du secteur animation des territoires

Conseiller Technique

Tél : 05 90 90 53 81 / 06 90 99 07 52

Courriel : [sandra.roch@caf.fr](mailto:sandra.roch@caf.fr)

##### CA Cap Excellence

##### Kelly CORVIS

Conseiller Technique en action sociale

Tél : 05 90 90 56 59 / 06 90 93 70 64

Courriel : [kelly.corvis@caf.fr](mailto:kelly.corvis@caf.fr)

##### CA Grand Sud Caraïbe

##### Nuccia HERESON

Conseiller Technique Territoriale en action sociale

Tél : 05 90 90 56 20 / 06 90 91 42 45

Courriel : [nuccia.hereson@caf.fr](mailto:nuccia.hereson@caf.fr)

##### CA Nord Grande-Terre

##### Harmide ROLLE

Conseiller Technique Territoriale en action sociale

Tél : 05 90 90 54 75 / 06 90 91 62 65

Courriel : [harmide.rolle@caf.fr](mailto:harmide.rolle@caf.fr)

##### Saint - Martin

##### Valérie MARTINEAU

Courriel :

[valerie.martineau@cafguadeloupe.cnafmail.fr](mailto:valerie.martineau@cafguadeloupe.cnafmail.fr)

#### CCI

---

##### Îles Guadeloupe

##### Référent

##### Robert PROCIDA

Directeur volet développement économique

Tél : 05 90 99 14 90

Courriel : [r.procida@guadeloupe.cci.fr](mailto:r.procida@guadeloupe.cci.fr)

##### Saint-Martin

##### Référent

##### Julien Bataille

Directeur Général

Tél : 05 90 27 91 51

Courriel : [jbataille@ccism.com](mailto:jbataille@ccism.com)

## Conseil Départemental

---

### Référents

#### **Pascale LUBINO**

Sous Directrice Développement Social des quartiers  
Tél : 05 90 93 23 81  
Courriel : [pascale.lubino@cg971.fr](mailto:pascale.lubino@cg971.fr)

#### **Betty AIGUADEL-ARCHIMEDE**

Cheffe de service Développement Social des quartiers  
Tél : 05 90 93 78 06  
Courriel : [betty.archimede@cg971.fr](mailto:betty.archimede@cg971.fr)

## Conseil Régional

---

### Référent

#### **Edouina CLAIRY**

Cheffe de service Politique de la Ville  
Tél : 05 90 80 40 80  
Courriel : [eclairy@cr-guadeloupe.fr](mailto:eclairy@cr-guadeloupe.fr)

### DAC

---

### Référent

#### **Laurence SELBONNE**

Conseiller Technique  
Tél : 05 90 41 14 59 / 06 90 75 89 38  
Courriel : [laurence.selbonne@culture.gouv.fr](mailto:laurence.selbonne@culture.gouv.fr)

## DDSP (Direction Départementale de la Sécurité Publique)

---

### Référent

#### **Evelyne FLAGEUL**

Responsable Bureau  
Prévention Partenariat  
Tél 05 90 68 90 31 / 06 90 49 45 85  
Courriel : [evelyne.flageul@interieur.gouv.fr](mailto:evelyne.flageul@interieur.gouv.fr)

## EPF Guadeloupe (Etablissement Public Foncier)

---

### Référent

#### **Corinne VINGATARAMIN**

Directrice  
Tél : 05 90 91 66 05  
Courriel : [cvingataramin@epf-guadeloupe.fr](mailto:cvingataramin@epf-guadeloupe.fr)

### Mission Locale

---

### Référent

#### **Yamina VISIVE**

Responsable de Secteur  
Tél : 05 90 82 00 11 / 06 90 65 15 67  
Courriel : [yamina.visive@mission-locale-guadeloupe.fr](mailto:yamina.visive@mission-locale-guadeloupe.fr)

## PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)

---

### Référents

#### **Marie-France LAZARRE**

Responsable des politiques institutionnelles  
Tél : 05 90 21 18 42 / 06 90 34 08 33  
Courriel : [marie-France.lazarre@justice.fr](mailto:marie-France.lazarre@justice.fr)

#### **Corinne DIAKOK-EDINVAL**

Responsable laïcité citoyenneté  
Tél : 05 90 21 18 42 / 06 90 40 84 01  
Courriel : [corinne.diakok@justice.fr](mailto:corinne.diakok@justice.fr)

### Pôle Emploi

---

### Référents

#### **Grande-Terre**

##### **Gilles PLUMASSEAU**

Directeur Territorial Grande Terre / Cap Excellence  
Tél : 05 90 38 35 40 / 06 90 80 22 14  
Courriel : [gilles.plumasseau@pole-emploi.fr](mailto:gilles.plumasseau@pole-emploi.fr)

#### **Basse-Terre**

##### **Richard BOONE**

Directeur Territorial Basse-Terre  
Tél : 05 90 38 55 36 / 06 90 58 46 40  
Courriel : [richard.boone@pole-emploi.fr](mailto:richard.boone@pole-emploi.fr)

---

**Saint - MARTIN****Nathalie COURTAT**

Directrice par intérim d'agence Saint-Martin

Courriel : [nathalie.courtat@pole-emploi.fr](mailto:nathalie.courtat@pole-emploi.fr)

**Jessie THENARD**

Courriel : [jessie.thenard@pole-emploi.fr](mailto:jessie.thenard@pole-emploi.fr)

---

**Rectorat****Référent****Lydia LACEMON**

Provisseure à la vie scolaire, Conseillère technique  
établissements et vie scolaire

Tél : 05 90 47 81 39 / 06 90 37 81 37

Courriel : [lydia.lacemon@ac-guadeloupe.fr](mailto:lydia.lacemon@ac-guadeloupe.fr)

# Glossaire

**Adulte relais :** Le contrat adultes-relais permet à certaines personnes sans emploi ou bénéficiant d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Elles doivent remplir des conditions liées à l'âge et au lieu de résidence (personnes d'au moins 26 ans sans emploi, et résidant dans un territoire prioritaire des contrats de ville). L'employeur doit être une administration, une association ou une entreprise privée chargée de la gestion d'un service public.

**ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires.** Établissement public créé en 2019 et fonctionnant à partir du 1er janvier 2020. Son action cible prioritairement les territoires caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics.

**ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine.**

Établissement public, industriel et commercial créé par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003, afin d'assurer la mise en œuvre et le financement du programme national de rénovation urbaine (PNRU).

**ASV : Atelier Santé Ville,** dispositif permettant de coordonner les actions de santé qui se déroulent dans les quartiers prioritaires. C'est le volet santé du contrat de ville.

**BOP 147 :** C'est le budget de l'État au niveau national qui est réservé pour la politique de la ville. On appelle ce budget des « crédits spécifiques » car ils sont spécifiquement et uniquement dédiés aux quartiers prioritaires. Il s'agit donc de moyens « en plus ».

**Cité Educative :** Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

**Cité de l'Emploi :** Programmes qui proposent un nouveau cadre de coopération pour impulser un traitement global des difficultés d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

**CDV : Contrat de Ville.**

Signé par tous les partenaires locaux de la politique de la ville, à échelle intercommunale ou communale. A partir d'un diagnostic préalable, ce contrat fixe les objectifs et formalise les actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires, pour la période de 2014 à 2020, période étendue jusqu'à 2022. Le contrat de ville s'appuie sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le développement économique et l'emploi, auxquels s'ajoutent les piliers transversaux de la lutte contre les inégalités femmes hommes, contre les discriminations, et l'appui à la jeunesse.

**CIV : Comité interministériel des villes**

Créée par décret en 1988, cette instance de décision réunit tous les ministres autour du Premier Ministre ou de la Ministre de la cohésion des territoires, afin d'assurer une meilleure prise en compte des habitants des quartiers et un bon fonctionnement interministériel. Ce conseil peut prendre des décisions nationales sur la politique de la ville (fixer les orientations, définir les programmes et répartir les moyens).

**CL(I)SPD : Conseil Local (ou Intercommunal) de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Instance chargée de la coordination locale du contrat local de sécurité (CLS) ou de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD). Il réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

**CLS : Contrat Local de Santé**

Outil porté conjointement par l'agence régionale de santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations

**CLSM : Conseil Local en Santé Mentale**

Espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

**CRPV : Centre de ressources politique de la ville**

Présents dans presque toutes les régions et organisés en réseau, les centres de ressources ont pour mission de

capitaliser et de diffuser les informations sur la politique de la ville, d'accompagner la montée en compétence des acteurs de ce domaine et d'animer des réseaux professionnels.

**Conseil Citoyen :** La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens.

La mise en place de «conseils citoyens» dans l'ensemble des quartiers prioritaires permettra de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants. Les conseils citoyens sont composés d'une part de représentants d'associations et d'acteurs locaux et d'autre part, d'habitants tirés au sort en respectant un principe paritaire.

### **DPV : Dotation Politique de la Ville**

Créée en 2009 et reformée en 2016, cette dotation est destinée aux communes particulièrement défavorisées, et complète la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Les communes qui peuvent y prétendre doivent : Être éligibles à la Dotation de solidarité urbaine (DSU). Avoir une proportion de population située en quartiers politique de la ville ou en Territoires entrepreneurs (TE) supérieure à 19 %. Faire l'objet d'une convention pluriannuelle avec l'Agence pour la rénovation urbaine (ANRU) Les montants de DPV calculés ne sont pas directement attribués aux communes éligibles mais sont regroupés par département. La DPV étant une dotation sur des projets d'investissement ou de fonctionnement, il revient au préfet de sélectionner les projets présentés par les communes en leur attribuant cette dotation

**Droit commun :** Le droit commun correspond aux politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme, etc.) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État et de tous les niveaux de collectivités locales : Région, Département, Intercommunalité, Commune. On peut donc parler « des droits communs ».

### **ESS : Économie Sociale et Solidaire**

Le champ de l'ESS regroupe un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

### **FPH : Fonds de participation des habitants**

Doté financièrement par l'État et les collectivités, ce fonds finance des projets ponctuels de faibles coûts qui

contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires. Les conseils citoyens sont pleinement intégrés dans le processus d'attribution de ce fonds et dans le suivi des actions validées.

### **GU(S)P : Gestion Urbaine (et Sociale) de Proximité**

Démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien. Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie.

**PAQTE : Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises.** Les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués.

### **PLIE : Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi.**

Mis en œuvre par des collectivités territoriales et des intercommunalités. Ils sont portés par des structures de différents types organisées en plateformes partenariales de proximité.

Ils proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Cet accompagnement s'inscrit dans la durée et dans une prise en compte globale de la personne. Il est assuré par des référents de parcours individualisés et se poursuit durant les six premiers mois d'accès à l'emploi durable. Ainsi, les PLIE (Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi) disposent d'une connaissance fine des personnes accompagnées et sont à même de mieux répondre aux besoins de candidats des entreprises.

### **PRE : Programme de réussite éducative**

Dispositif de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire, créé en 2005 et a pour but la prise en charge individualisée d'enfants âgés de 2 à 16 ans considérés comme « fragiles » sur la base de critères comme l'état de santé psychique, le développement physique et psychologique et l'environnement familial et socioéconomique de l'enfant.

### **NPNRU : Nouveau Programme de Rénovation Urbaine**

Ensemble des projets de renouvellement urbain de France entre 2015 et 2025, géré par l'ANRU au niveau national.

### **NQT pour l'égalité vers l'emploi**

Créée en 2006, est une association française œuvrant en faveur de l'égalité des chances. Elle accompagne vers l'emploi les jeunes diplômés Bac+3 et plus à intégrer le marché du travail<sup>1</sup>. Âgés de moins de 30 ans, issus de quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés, ces jeunes diplômés sont accompagnés, dans leur recherche d'emploi, par un parrain, cadre et assimilé ou dirigeant d'entreprise d'un même territoire, voire d'une autre structure en fonction du projet. Celui-ci lui fournit l'aide et le soutien nécessaire à la recherche d'un travail. En 2014, NQT a bénéficié de la reconnaissance d'intérêt général à caractère social.

### **TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties**

Cette taxe est due par les propriétaires ou usufruitiers de propriétés bâties. Les bailleurs sociaux propriétaires dans un quartier prioritaire bénéficient d'un abattement de 30 % sur la TFPB pour les impositions des années 2016 à 2020, sous deux conditions : avoir signé le contrat de ville ainsi qu'une convention d'utilisation de cette exonération (entretien et gestion du parc immobilier en vue d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires, actions sur le lien social, sur la tranquillité publique...).



# RÉSEAU

PROFESSIONNEL DES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

GUADELOUPE / SAINT-MARTIN



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires